

Point d'étape sur l'avenant 2025 à l'accord d'intéressement : y-a-t-il quelque chose à négocier ?



Le 14 mai, les Organisations Syndicales ont rencontré la Direction afin de négocier les critères des indicateurs qui serviront au calcul de l'intéressement de 2025 (qui sera versé en 2026).

Voici quelques revendications portées par FO Energie :

Un Imax de 3 200 € au lieu de 3 160 €



Refusé par la Direction

Une modification plus réaliste des objectifs chiffrés sur les productions nucléaire, hydraulique et thermique à flamme



Non-retenu par la Direction

Un lissage des objectifs de commercialisation des services plus juste



Non-retenu par la Direction

FO souhaite que la Direction revienne avec des propositions correspondantes aux attentes des salariés. Nos revendications sont justes, réalistes et applicables en maintenant les objectifs industriels et commerciaux de notre entreprise. L'investissement de tous les salariés en 2025 doit être reconnu en 2026 !!!

